



# SICAV NOVASNOM

## SICAV de droit français

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 12, Boulevard de la Madeleine  
75009 PARIS  
RCS PARIS 847 856 077

## Rapport Annuel au 30 décembre 2022

*FPVG*

*Société de Gestion : ODDO BHF Asset Management SAS*

*Dépositaire : Oddo BHF SCA*

*Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA*

*Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés*

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €  
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris  
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France  
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

**TABLE DES MATIERES**

<b>1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV .....</b>	<b>4</b>
1.1 Objectif de gestion.....	4
1.2 Régime fiscal.....	4
1.3 Profil et échelle de risque .....	4
1.4 Informations réglementaires .....	4
<b>2. RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>8</b>
2.1 Environnement macroéconomique et financier .....	8
2.2 Gestion de la SICAV .....	8
2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF-DOC-2011-20 – Article 32) .....	9
2.4 Performances de la SICAV .....	9
2.5 Perspectives d’avenir .....	9
2.6 Évènements importants survenus pendant l’exercice clos le 30 décembre 2022 .....	10
2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l’exercice .....	10
2.8 Recherche et développement .....	11
2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF) .....	11
2.10 Prévention des risques technologiques (article L 225-102-2 du Code de commerce) .....	11
<b>3. ELEMENTS FINANCIERS DE L’OPC.....</b>	<b>12</b>
3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels .....	12
3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille.....	12
3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative .....	12
3.4 Dépassement de ratios .....	12
3.5 Cours forcés.....	12
3.6 Composition détaillée de l’actif .....	12
3.7 Résultats économiques et financiers.....	13
3.8 Présentation des comptes annuels .....	13
3.9 Affectation du résultat.....	13
3.10 Rappel des dividendes distribués.....	13
3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	14
3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes .....	14
<b>4. VIE SOCIALE .....</b>	<b>15</b>
4.1 Rapport sur le gouvernement d’entreprise .....	15
4.2 Situation du mandat des administrateurs.....	16
4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général .....	16
4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes.....	16
4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce) .....	16
4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce) .....	16
4.7 Proposition de fixation des jetons de présence.....	16
<b>5. PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRE .....</b>	<b>16</b>

## Préambule

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### **A titre ordinaire**

1. Rapport annuel en ce compris le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
2. Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2022 ; quitus de leur gestion aux Administrateurs ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport ;
4. Affectation du résultat ;

### **A titre Extraordinaire**

5. modifications statutaires;
6. Questions diverses ;
7. Pouvoirs pour formalités.

Ce rapport annuel a été établi par le Conseil d'administration de la Sicav tenu le 7 février 2023 en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, et conformément à l'article L. 214-24-19 du Code monétaire et financier. Il est relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2022 et arrêté au dernier jour de l'exercice.

Il comprend le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes mentionné en entête.

Ont été mis à votre disposition au siège social afin que vous puissiez en prendre connaissance :

- Le rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuel et sur le gouvernement d'entreprise, le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, ainsi que son rapport spécial,
- le rapport annuel, en ce compris, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration,
- les comptes annuels, et
- les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

A titre de rappel, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les rapports annuel et semestriel ainsi que la composition détaillée du portefeuille peuvent être communiqués gratuitement, sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

## **1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV**

---

### **1.1 Objectif de gestion**

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, sur un horizon de placement de 7 ans, grâce à une allocation d'actifs flexible et d'une sélection de titres ou d'OPC.

Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance de la SICAV pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice composite 30% MSCI USA, calculé dividendes nets réinvestis et converti en euros + 70% Stoxx Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis.

### **1.2 Régime fiscal**

La SICAV est régie par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où la SICAV investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par la SICAV peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts de la SICAV.

### **1.3 Profil et échelle de risque**

Catégorie SRRI : Market Fund

Niveau SRRI : 6

### **1.4 Informations réglementaires**

#### **1.4.1 Informations relatives aux instruments et fonds liés et gérés par la Société de Gestion (Article 321-131 du Règlement Général de l'AMF (« RGAMF »))**

Au 30 décembre 2022, aucun instrument financier émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe n'est détenu en portefeuille.

La liste des OPC gérés par la Société de Gestion figure en annexe du présent rapport.

#### **1.4.2 Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM (Instruction AMF n°2011-15)**

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 98,4% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 100% au 30 décembre 2022.

#### **1.4.3 Information sur le pourcentage d'actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide**

La Société de Gestion pratique de manière périodique un stress test de liquidité à l'actif du FIA permettant de juger au mieux de la capacité du FIA à pouvoir honorer les rachats éventuels de ses porteurs.

Au 30 décembre 2022, la SICAV ne détient aucun actif non liquide.

#### **1.4.4 Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de ce FIA et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.5 Informations Taxonomie SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 et Règlement (UE) 2020/852)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents à l'OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 du Règlement SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet d'Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.6 Politique d'engagement actionnarial et droits de vote (article L. 533-22 et R. 533-16 du Code monétaire et financier)**

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Oddo BHF Asset Management SAS a élaboré une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique ainsi que le compte rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique peuvent être consultés au siège de la Société de Gestion et sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.7 Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts**

Résultat distribuable : Néant

Part des revenus éligibles à l'abattement: Néant

#### **1.4.8 PEA PME (Article D.221-113-6 du Code Monétaire et Financier)**

Non applicable.

#### **1.4.9 Frais (Instruction AMF n°2011-20 annexe xiv 19°)**

##### *1.4.9.1 Commissions de mouvement sous conservateur*

La commission de mouvement apparaît dans les comptes de l'OPC sous la rubrique "Frais de négociation". Elle est composée de la commission de bourse, du courtage et de l'impôt et taxes en vigueur. La commission de bourse peut faire l'objet d'un partage entre le dépositaire et la Société de Gestion dans les conditions mentionnées dans le prospectus.

Aucune commission en nature n'a été versée à la Société de Gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC : non significatifs.

##### *1.4.9.2 Frais de fonctionnement et autres services (Instruction AMF n°2011-19)*

La SICAV n'a pas supporté d'autres frais durant l'exercice clos le 30 décembre 2022.

#### **1.4.10 Mécanismes de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille (Instruction AMF n°2011-20)**

Non applicable.

#### **1.4.11 Déontologie**

##### *1.4.11.1 Contrôle des intermédiaires (article 321-115 du Règlement Général de l'AMF)*

Conformément à l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

##### *1.4.11.2 Frais d'intermédiation*

Les porteurs de parts de la SICAV peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la Société de Gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.12 Rémunérations versées par la Société de Gestion et/ou la SICAV (Article 321-125 du RG AMF et Instruction AMF n°2011-20)**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs concernant les rémunérations sont publiés en annexe du présent rapport annuel.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante :

Les rémunérations variables et fixes versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion.

**1.4.13 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le portefeuille de la SICAV (Position AMF - DOC-2013-06 – Les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)**

*1.4.13.1 Techniques de gestion efficaces*

Néant.

*1.4.13.2 Information sur les instruments dérivés*

Néant.

**1.4.14 Informations SFTR (Règlement (UE) 2015/2365)**

La gestion de la SICAV ne donne pas lieu à reporting SFTR.

**1.4.15 Changements intervenus au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022**

Les administrateurs ont décidé lors de la réunion tenue le 28 octobre 2022 de mettre en place une sous délégation de la gestion financière de la poche action américaine, au profit d'ODDO BHF Trust GmbH en lieu et place des prestations de conseil en investissement fournies par cette dernière. La date d'entrée en vigueur de cette modification a été fixée au 20 janvier 2023 et le prospectus de la SICAV a été modifié en conséquence. Les investisseurs ont été informés de cette modification.

## 2. RAPPORT DE GESTION

---

### 2.1 Environnement macroéconomique et financier

Le tempo de cette année 2022 a été donné par les banques centrales. En effet, après avoir continué d'insister sur un pilotage de l'inflation de long terme en réitérant leurs prévisions selon lesquelles toute poussée de l'inflation à court terme au-delà de leur cible ne serait que transitoire et pas à même de légitimer une hausse plus précoce des taux courts, les banquiers centraux ont fait face à une poursuite de l'accélération des prix. A ceci est venu s'ajouter un choc systémique supplémentaire avec l'entrée des troupes russes sur le territoire ukrainien, aboutissant à une succession de mesures croissantes de sanctions de la part de l'Europe et de l'Amérique du Nord, ayant pour effets collatéraux de diminuer l'offre d'énergie, notamment en Europe, contribuant simultanément à la chute de l'activité et à la poursuite de la hausse de l'inflation.

En dépit de ce risque systémique nouveau, mais en réponse à la plus forte hausse des prix depuis plusieurs décennies, la FED a monté ses taux de 4,25% entre la réunion de mars et celle du mois de décembre. La trajectoire de la hausse des prix à la consommation a donc commencé à s'inverser outre-Atlantique (les chiffres du mois de novembre sortant à 7,1% sur un an glissant contre plus de 9% au mois de juin), mais les chiffres du chômage continuent de montrer une très forte dynamique de l'emploi et surtout une inflation salariale toujours au-delà des 5% (pouvant induire des effets de second tour). Si la FED a monté ses taux de 50bps lors de cette réunion du mois de décembre, soit à un rythme moins soutenu que lors des mois précédents, celle-ci a donc de nouveau insisté sur le fait que les taux devraient monter au moins autant que ce qui est pour l'instant valorisé par les marchés, et surtout y rester pour une durée plus longue qu'anticipée. L'ambition affichée reste donc clairement de maintenir les conditions financières en territoire restrictif jusqu'à ce que l'inflation revienne proche des niveaux cibles.

En zone euro, la hausse des coûts des intrants énergétiques, la détérioration de la balance commerciale et la poursuite de la baisse de l'euro, ont fait partie des éléments qui ont incité la BCE à mettre fin à sept longues années d'expérimentation de politique de taux négatifs (en passant ses taux directeurs de -0,5% à 2%). La mise en place de cette politique restrictive, qui est venu s'ajouter au ralentissement économique en cours, en grande partie dû à l'explosion du coût des matières premières et notamment du gaz, est donc venu sévèrement impacter les marchés européens (exceptées les valeurs liées aux matières premières). Notons toutefois que les températures actuellement observées en Europe, largement supérieures aux moyennes de saison, ont contribué au rebond du sentiment des investisseurs.

Enfin, la Chine aura également été au centre des attentions cette année. Après une succession de mesures de régulation visant à assurer une « prospérité commune », et une restructuration du secteur immobilier en général, sa politique du zéro-Covid est venue impacter négativement le potentiel de croissance du géant asiatique. Mais un début de contestation sociale a incité le gouvernement chinois à alléger subitement sa politique sanitaire, qui devrait permettre une reprise de l'activité économique plus prononcée sur le moyen terme.

Hausse de l'incertitude, ralentissement économique et rendements obligataires en nettes hausses, les marchés ont donc logiquement connu une forte consolidation, malgré un léger rebond au dernier trimestre. Sur l'exercice, le MSCI World en devises locales a reculé de -17,7% quand l'Eurostoxx et le S&P 500 ont perdu respectivement -11,4% et -18,1%. Le Nasdaq, particulièrement sensible à la hausse des taux en raison de multiples de valorisation élevés, a dévissé de -32,4%. Trajectoire toute aussi impressionnante sur les indices obligataires avec l'indice Bloomberg Euro Aggregate qui a chuté de -17,2%. L'USD fut finalement le seul actif refuge dans ces marchés volatils, se renforçant de 5,9% contre l'euro.

### 2.2 Gestion de la SICAV

Le fonds a poursuivi sa stratégie d'investissement consistant à identifier et investir dans des sociétés de qualité, dont la croissance est visible et structurelle, avec des avantages concurrentiels, à valorisations raisonnables et portés par des indicateurs financiers et de rentabilité pérennes et solides. Dans ce contexte de resserrement monétaire agressif de la part des banques centrales, les valeurs de croissances aux multiples de valorisations élevés ont particulièrement souffert, et le portefeuille a donc connu un exercice compliqué.

Parmi les mouvements effectués dans le portefeuille, notons la cession des titres Amplifon. Le titre a progressé de près de 89% depuis son entrée en portefeuille, et le potentiel de revalorisation nous semblait plus limité. La valeur Allfunds (première plateforme mondiale de distribution de fonds d'investissement qui met en relation les sociétés de gestion avec les distributeurs de fonds) a également été sortie du fonds. L'entreprise reste selon nous une société de qualité avec des gains de part de marché. Cependant, l'annonce du départ du directeur financier, la valorisation élevée et l'absence de croissance bénéficiaire en 2022, nous ont amené à vendre la position. A l'inverse, le titre Essilor-Luxottica, leader mondial de l'optique, a été intégré au portefeuille. L'objectif de marge du Groupe nous semblait potentiellement prudent, et la valorisation du titre attractive.

Par ailleurs, certains ajustements ont également été effectués au cours de l'exercice. Sur la poche européenne, notons le renforcement des titres Adyen, Eurofins, SAP, Grifols, Merck, Straumann, Dassault Systèmes, Remy Cointreau et Schindler. La valeur Roche a été en parallèle sensiblement allégée. Sur la poche américaine, nous avons effectué quelques arbitrages avec le léger renforcement des titres Amazon, Salesforce, Synopsys, Thermo Fisher, Microsoft et Danaher en face d'allègements des valeurs Stryker et Church & Dwight.

### 2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF-DOC-2011-20 – Article 32)

#### Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal:

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devises
Sicav Novasnom	Amplifon SpA Post Frazionamento		2 856 194,01	EUR
Sicav Novasnom	EssilorLuxottica SA	1 903 168,71		EUR
Sicav Novasnom	Allfunds Group Ltd	71 111,14	1 553 752,32	EUR
Sicav Novasnom	Church & Dwight Co Inc		1 484 988,02	EUR
Sicav Novasnom	Roche Holding Ltd Pref		971 521,85	EUR
Sicav Novasnom	Adyen BV	807 589,50		EUR
Sicav Novasnom	Rémy Cointreau SA	694 743,62		EUR
Sicav Novasnom	Stryker Corp		636 039,11	EUR
Sicav Novasnom	Merck KGaA	596 459,84		EUR
Sicav Novasnom	Dassault Systemes SA	549 182,55		EUR

### 2.4 Performances de la SICAV

Sur l'exercice, le fonds termine en baisse de 21,32%. Le fonds n'a pas de benchmark mais l'indicateur de comparaison du fonds (70% Stoxx 600 NR + 30% MSCI USA NET in EUR) termine l'année en recule de -11,7%.

### 2.5 Perspectives d'avenir

Douze mois s'étant écoulés, les perspectives en cette fin d'exercice nous paraissent presque diamétralement opposées à celles que nous envisageons à la fin de l'exercice précédent. Les pays développés sont désormais confrontés à un retour d'une inflation structurelle, avec des inconvénients bien connus, mais aussi des avantages en termes de soutenabilité des trajectoires des dettes souveraines. Afin de contenir ces hausses de prix, les banques centrales ont engagé un cycle de « normalisation » des politiques monétaires extrêmement agressif, qui devrait par ailleurs faire entrer la plupart des pays développés en récessions, fussent-elles d'intensités modérées.

Si le pic d'inflation s'estompe rapidement, la pression exercée par les banques centrales pourrait se dissiper, soutenant ainsi les perspectives d'activité réelle, de chiffre d'affaires et de résultats des entreprises. Et si l'inflation venait à demeurer structurellement élevée, les niveaux des taux nominaux actuels constituent alors une véritable opportunité de financement pour de nombreuses entreprises. Les prochaines publications d'indice de prix continueront à n'en pas douter d'être scrutées de près par les investisseurs afin de trouver lequel de ces deux scénarios finira par s'imposer. En tout état de cause, les valorisations des indices actions européens nous paraissent raisonnables mais le positionnement sectoriel sera déterminant. Côté crédit, les rendements nous

semblent attractifs, même en prenant en compte le scénario d'un ralentissement de la croissance mondiale en 2023.

*Rappel : les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.*

## **2.6 Évènements importants survenus pendant l'exercice clos le 30 décembre 2022**

Nous vous rappelons que le conseil d'administration réuni le 9 février 2022 a décidé :

- (i) de soumettre à l'Assemblée Générale le renouvellement des mandats d'Administrateurs de :
  - Monsieur Frédéric de VILLELE ;
  - Monsieur Florent PRATS ;
  - Monsieur Stanislas de LAPORTE ;

pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2027.

- (ii) constatant que le mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général était arrivé à expiration, maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ; et de
- (iii) renouveler monsieur Frédéric de VILLELE dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration d'une part et de Directeur Général d'autre part pour la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve de son renouvellement en tant qu'Administrateur par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SICAV, par décision du 28 avril 2022, a décidé :

- (i) de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :
  - Monsieur Frédéric de VILLELE ;
  - Monsieur Florent PRATS ;
  - Monsieur Stanislas de LAPORTE.

pour une durée limitée à deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- (ii) de relever de 75 à 80 ans la limite d'âge prévue pour les Administrateurs et le Directeur Général aux articles 16 et 21 des statuts et de modifier les statuts de la société en conséquence.

S'agissant des aspects réglementaires relatifs à la SICAV nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1.4.15.

## **2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

A la date d'établissement du rapport de gestion aucun des événements listés ci-dessous n'est survenu :

- des événements significatifs intervenus tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de valeur liquidative) ;
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

Lors de la réunion tenue le 7 février 2023, le Conseil d'Administration a décidé de modifier le prospectus et le DICI de la SICAV afin d'introduire, conformément à l'Instruction AMF DOC-2017-05 - Modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité, le mécanisme de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des actionnaires de la SICAV sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

**2.8 Recherche et développement**

Néant.

**2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)**

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil. Les niveaux de détention des capitaux de sociétés sont inférieurs aux seuils de déclaration.

**2.10 Prévention des risques technologiques (article L 225-102-2 du Code de commerce)**

Non applicable.

### 3. ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC

#### 3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels

Vous trouverez en annexe les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes désigné en entête.

#### 3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille

Au 30 décembre 2022, le portefeuille était composé de la façon suivante :

Éléments de l'état du patrimoine	Montant en euros
Actions et valeurs assimilées	103 011 805,35
Obligations et valeurs assimilées	0
OPC	4 334 136
Contrat financier	0
Créances	15 741,47
Comptes financiers	1 758 457,78
<b>Total des actifs détenus par l'OPC</b>	<b>109 120 140,60</b>
Passif	43 301,64
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>109 120 140,60</b>

#### 3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative

Date	Nombre d'actions	Actif net EUROS	Valeur Liquidative EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS	Capitalisation Résultat sur plus-values
30 janvier 2019	-	-	-	-	-
31 décembre 2019	670 491,256	81 304 940,52	121,26	1,33	0,74
31 décembre 2020	703 014,959	96 819 504,97	137,72	0,44	-0,39
31 décembre 2021	755 383,210	138 182 209,15	182,92	0,38	-0,32
30 décembre 2022	757 817,916	109 072 924,02	143,93	0,78	1,72

Nous vous rappelons toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

#### 3.4 Dépassement de ratios

Au cours de l'exercice il n'y a pas eu de dépassement de ratios.

#### 3.5 Cours forcés

Néant.

#### 3.6 Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice et comprend les informations suivantes :

- Un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- L'actif net ;
- Le nombre de parts ou actions en circulation ;
- La valeur liquidative ;
- Les engagements hors bilan.

### 3.7 Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- Le montant des produits sur opérations financières s'est élevé à 1 143 926,84 euros (contre 820 292,40 euros au titre de l'exercice précédent).
- Le montant des charges sur opérations financières s'est élevé à 0 euro (contre 0 euro au titre de l'exercice précédent).

En conséquence, le montant du résultat sur opérations financières s'est élevé à 1 143 926,84 euros (contre 820 292,40 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu de ces éléments, des frais de gestion et dotations aux amortissements d'un montant de 547 803,84 euros (contre 549 750,15 euros l'année précédente), le résultat net de l'exercice s'élève à 596 123,00 euros (contre 270 542,25 euros au titre de l'exercice précédent).

Après régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (213,23) euros contre (18 993,41) euros l'année précédente, le résultat s'élève à 595 909,77 euros (contre un résultat de 289 535,66 euros au titre de l'exercice précédent).

Les plus-values s'élèvent à 1 309 673,34 euros.

Au 30 décembre 2022, le total du bilan de la SICAV s'élevait à 109 120 140,60 euros contre 138 240 537,30 euros pour l'exercice précédent.

### 3.8 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### 3.9 Affectation du résultat

Nous vous proposons, conformément à l'article 27 des statuts de la Société, d'affecter le résultat de la manière suivante :

<b>(i) Pour l'affectation des résultats :</b>	
Résultat de l'exercice à affecter	595 909,77 euros
Report à nouveau de l'exercice précédent	0 euro
<b>Résultat total à affecter</b>	<b>595 909,77 euros</b>
<b>Au report à nouveau</b>	<b>0 euro</b>
<b>A la capitalisation</b>	<b>0,78 euro</b>
<b>Capitalisation unitaire</b>	<b>595 909,77 euros</b>
<b>(ii) Pour l'affectation des plus ou moins-values</b>	
<b>Résultat total à affecter</b>	<b>1 309 673,34 euros</b>
<b>A la capitalisation</b>	<b>1,72 euro</b>

### 3.10 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts qu'au titre des trois derniers exercices, le résultat a été affecté de la manière suivante :

Exercice	Résultat		Plus ou moins-values	
	Résultat capitalisé EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS	Plus ou moins-values capitalisées EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS
<b>2019</b>	894 680,07	1,33	501 287,47	0,74
<b>2020</b>	308 795,22	0,44	-277 421,47	-0,39

<b>2021</b>	289 535,66	0,38	-247 848,59	-0,33
-------------	------------	------	-------------	-------

### **3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, nous allons vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

## 4. VIE SOCIALE

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 4.1.1 Informations concernant les mandataires sociaux

##### 4.1.1.1 Liste des mandataires sociaux au 30 décembre 2022

- Monsieur Frédéric de VILLELE, Président Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur Florent PRATS, Administrateur ;
- Monsieur Stanislas de LAPORTE, Administrateur ;

##### 4.1.1.2 Liste des mandats exercés au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la SICAV :

<b>Monsieur Florent Prats</b>	- Membre du Conseil d'Administration de la SICAV Yeuse - Membre du Conseil d'Administration de la SICAV Novasnom - Président de la SAS Prats Investissements et Participations - Membre du Conseil d'Administration de Oddo BHF (Switzerland) Ltd - Membre du Conseil d'Administration de la SICAV Viaduc Investissement
<b>Monsieur Frédéric de VILLELE</b>	- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SICAV Novasnom
<b>Monsieur Stanislas de LAPORTE</b>	- Membre du Conseil d'administration de la SICAV NOVASNOM

#### 4.1.2 Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### 4.1.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant

#### 4.1.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'Administration en date du 9 février 2022 les Administrateurs se sont prononcés, à l'unanimité, pour le maintien du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de renouveler Monsieur Frédéric de VILLELE en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

En conséquence Monsieur Frédéric de VILLELE assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 20 des statuts, cette décision a été prise pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2023.

Aucun changement n'est intervenu depuis cette date.

#### 4.1.5 Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3 du Code de commerce)

Aucune somme n'a été versée par la SICAV aux mandataires sociaux.

#### **4.2 Situation du mandat des administrateurs**

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

#### **4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général**

Nous vous informons que le mandat du Président Directeur Général n'est pas arrivé à expiration.

#### **4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes**

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes de la société DELOITTE & ASSOCIES, n'est pas arrivé à expiration.

#### **4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)**

Non applicable à la SICAV.

#### **4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)**

La SICAV n'a ouvert aucune succursale.

#### **4.7 Proposition de fixation des jetons de présence**

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas verser de jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

### **5. PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRE**

---

Nous proposons de modifier l'article 26 des statuts de la SICAV qui prévoit le principe de tenir les réunions des assemblées générales en visioconférence. En effet, cette disposition prévoit bien la possibilité de tenir les assemblées générales, ordinaires et/ou extraordinaires, par visioconférence mais doivent être complétés pour préciser, conformément aux dispositions du Code de commerce, la possibilité pour les actionnaires détenant 5% du capital de demander la tenue des réunions en présentiel.

Nous vous proposons donc de le prévoir et de modifier l'article 26 des statuts en conséquence. L'article 26 serait rédigé de la manière suivante :

*« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.*

*L'Assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.*

*Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

*Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes de titres au porteur, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.*

*Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par la personne avec laquelle il est lié par un pacte civil de solidarité.*

*Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.*

*Les assemblées générales peuvent avoir lieu de façon dématérialisée et peuvent être tenues exclusivement par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires, à l'initiative de l'auteur de la convocation.*

*Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peut toutefois s'opposer à ce mode de consultation, pour les assemblées générales extraordinaires uniquement.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée générale.*

*Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration, ou en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.*

*Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi. »*

\*

\* \*

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Conseil d'administration et nous allons passer à la lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes qui vous permettront de compléter votre information.

Est joint au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous passerons ensuite au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration

**ANNEXE :**

**CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES ANNUELS DE LA SICAV**

## NOVASNOM

Société d'Investissement à Capital Variable

12, boulevard de la Madeleine  
75009 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

A l'assemblée générale,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif NOVASNOM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

# **NOVASNOM**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

**RAPPORT ANNUEL**  
**30/12/2022**

**BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>107 345 941,35</b>	<b>135 989 666,85</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>103 011 805,35</b>	<b>130 710 895,35</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 011 805,35	130 710 895,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 334 136,00</b>	<b>5 278 771,50</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 334 136,00	5 278 771,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>15 741,47</b>	<b>34 828,21</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>15 741,47</b>	<b>34 828,21</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 758 457,78</b>	<b>2 216 042,24</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1 758 457,78</b>	<b>2 216 042,24</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>109 120 140,60</b>	<b>138 240 537,30</b>

**BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	107 167 340,91	138 140 522,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 309 673,34	-247 848,59
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	595 909,77	289 535,66
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>109 072 924,02</b>	<b>138 182 209,15</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>43 301,64</b>	<b>54 189,60</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>43 301,64</b>	<b>54 189,60</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 914,94</b>	<b>4 138,55</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>3 914,94</b>	<b>4 138,55</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>109 120 140,60</b>	<b>138 240 537,30</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 EN EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 143 926,84	820 292,40
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 143 926,84</b>	<b>820 292,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 143 926,84</b>	<b>820 292,40</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	547 803,84	549 750,15
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>596 123,00</b>	<b>270 542,25</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-213,23	18 993,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>595 909,77</b>	<b>289 535,66</b>

## ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

### REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

#### Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la SICAV est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.
- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement sur la base de l'€STR + 8,5 points de base.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

- Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Méthodes de comptabilisation :**

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

**AFFECTATION DES +/- VALUES**

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Souscripteurs concernés
FR0013381688	Revenus : Capitalisation et/ou Distribution  Plus ou moins- values : Capitalisation et/ou Distribution	EUR	100 euros	100 euros	Tous souscripteurs répondant aux critères de l'article 423-2 du Règlement général de l'AMF

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**
**Frais et commissions :**

o Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à la SICAV servent à compenser les frais supportés par la SICAV pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au Commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum
Commission de souscription non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	5 % TTC maximum
Commission de souscription acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant

o Les frais de fonctionnement et de gestion :

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

 Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux
Frais de gestion financière et frais gestion administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Actions CR-EUR 0,47 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

**EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR**

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>138 182 209,15</b>	<b>96 819 504,97</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	627 062,08	8 201 102,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-222 737,55	-63 018,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 296 054,59	1 018 906,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 032 255,86	-1 275 975,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-20 169,54	-19 368,41
Différences de change	25 664,97	13 021,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-31 379 026,82	33 217 494,23
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	24 724 183,34	56 103 210,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	56 103 210,16	22 885 715,93
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	596 123,00	270 542,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>109 072 924,02</b>	<b>138 182 209,15</b>

(\*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

**COMPLÉMENTS D'INFORMATION**
**1.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
<b>Total Actif</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Total Passif</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
<b>Total Hors-bilan</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 1.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							1 758 457,78	1,61
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							3 914,94	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 1.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	1 758 457,78	1,61								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	3 914,94	0,00								
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

#### 1.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP	GBP		
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	51 622 659,92	47,33	11 926 700,85	10,93				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	15 741,47	0,01						
Comptes financiers	270 981,76	0,25	485 100,66	0,44				
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers					3 914,94	0,00		
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 1.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>Total des créances</b>	Coupons et dividendes	15 741,47
		<b>15 741,47</b>
<b>Total des dettes</b>	Charges externes prov	43 301,64
		<b>43 301,64</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-27 560,17</b>

## 1.6. CAPITAUX PROPRES

### Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Distribuable 1		
Titres souscrits durant l'exercice	3 925,806	627 062,08
Titres rachetés durant l'exercice	-1 491,1	-222 737,55
Solde net des Souscriptions / Rachats	2 434,706	404 324,53

### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Distribuable 1	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

### Frais de gestion

	30/12/2022
Distribuable 1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de fonctionnement et de gestion	547 803,84
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## **1.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

### **GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :**

Néant

### **AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :**

Néant

## 1.8. AUTRES INFORMATIONS

### Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

### Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
<b>Total des titres du groupe</b>	<b>0,00</b>

### 1.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	595 909,77	289 535,66
<b>Total</b>	<b>595 909,77</b>	<b>289 535,66</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Distribuable 1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	595 909,77	289 535,66
<b>Total</b>	<b>595 909,77</b>	<b>289 535,66</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 309 673,34	-247 848,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 309 673,34</b>	<b>-247 848,59</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Distribuable 1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 309 673,34	-247 848,59
<b>Total</b>	<b>1 309 673,34</b>	<b>-247 848,59</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

**1.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS  
 CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS  
 EXERCICES**

<b>Distribuable 1</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif net	109 072 924,02	138 182 209,15	96 819 504,97	81 304 940,52
Nombre de titres	757 817,916	755 383,210	703 014,959	670 491,256
Valeur liquidative unitaire	143,93	182,92	137,72	121,26
<b>Affectation</b>				
Capitalisation unitaire sur résultat	0,78	0,38	0,44	1,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,72	-0,32	-0,39	0,74
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-

## 1.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SAP SE	EUR	41 299	3 980 810,61	3,65
Rémy Cointreau SA	EUR	8 986	1 416 193,60	1,30
Church & Dwight Co Inc	USD	23 970	1 810 128,53	1,66
Danaher Corp	USD	20 100	4 997 837,84	4,58
Infineon Technologies AG Reg	EUR	180 330	5 126 781,90	4,70
Schindler Holding Ltd Partizsch	CHF	7 600	1 338 661,74	1,23
Salesforce Inc	USD	18 970	2 356 299,87	2,16
Visa Inc A	USD	22 126	4 306 429,12	3,95
Accenture Plc A	USD	14 752	3 687 689,05	3,38
ASML Holding NV	EUR	10 400	5 239 520,00	4,80
Alphabet Inc A	USD	46 340	3 830 229,24	3,51
Grifols SA B B	EUR	214 221	1 677 350,43	1,54
Adyen BV	EUR	1 720	2 216 048,00	2,03
Chocolade Lindt & Spruengli AG Reg	CHF	21	2 020 694,12	1,85
Eurofins Scientific SE	EUR	45 405	3 044 859,30	2,79
Dassault Systemes SA	EUR	70 381	2 357 411,60	2,16
Straumann Holding AG	CHF	17 400	1 861 104,86	1,71
Roche Holding Ltd Pref	CHF	14 014	4 123 499,31	3,78
SGS SA Reg	CHF	1 186	2 582 740,82	2,37
Bayerische Motorenwerke AG	EUR	17 898	1 492 335,24	1,37
Merck KGaA	EUR	25 540	4 620 186,00	4,24
EssilorLuxottica SA	EUR	11 305	1 912 806,00	1,75
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	9 381	6 378 141,90	5,85
Amazon.com Inc	USD	26 200	2 061 735,91	1,89
Microsoft Corp	USD	29 980	6 735 494,50	6,18
Stryker Corp	USD	15 470	3 543 266,94	3,25
Synopsys Inc	USD	12 340	3 691 075,55	3,38
Texas Instruments Inc	USD	24 565	3 802 172,75	3,49
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	10 470	5 401 399,88	4,95
United Health Group Inc	USD	10 870	5 398 900,74	4,95
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrant et Bons de sous)</b>			<b>103 011 805,35</b>	<b>94,45</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.</b>			<b>103 011 805,35</b>	<b>94,45</b>
<b>TOTAL Actions &amp; Valeurs assimilées</b>			<b>103 011 805,35</b>	<b>94,45</b>
iShares Plc MSCI Emerging Markets UCITS ETF (Dist) Dist	EUR	125 700	4 334 136,00	3,97
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale</b>			<b>4 334 136,00</b>	<b>3,97</b>
<b>TOTAL Titres d OPC</b>			<b>4 334 136,00</b>	<b>3,97</b>
Danaher Corp	USD	20 100	4 001,36	0,00
Stryker Corp	USD	15 470	9 238,96	0,01
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	10 470	2 501,15	0,00
<b>TOTAL Coupons et dividendes</b>			<b>15 741,47</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Dettes et creances</b>			<b>15 741,47</b>	<b>0,01</b>
OddoCie Par- CHF	CHF	478 932,37	485 100,66	0,44
OddoCie Par- EUR	EUR	1 002 375,36	1 002 375,36	0,92
OddoCie Par- GBP	GBP	-3 474,54	-3 914,94	0,00

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
OddoCie Par- USD	USD	289 259,48	270 981,76	0,25
<b>TOTAL Avoirs</b>			<b>1 754 542,84</b>	<b>1,61</b>
<b>TOTAL Disponibilites</b>			<b>1 754 542,84</b>	<b>1,61</b>
Cion de gestion	EUR	-43 301,64	-43 301,64	-0,04
<b>TOTAL Frais</b>			<b>-43 301,64</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL Frais</b>			<b>-43 301,64</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL Frais</b>			<b>-43 301,64</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL TRESORERIE</b>			<b>1 726 982,67</b>	<b>1,58</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>109 072 924,02</b>	<b>100,00</b>

**LISTE DES FONDS OUVERTS ET FONDS DEDIES GERES PAR OBAM SAS AU 30 DECEMBRE 2022**

EQUIPE de GESTION	FONDS OUVERTS	FONDS DEDIES	MANDATS DE GESTION	DELEGATION DE GESTION (IN ET OUT)	FONDS RESEAUX/CLIENTS OBP
<b>Monétaire</b>					
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Small mid caps</b>	oddo bhf avenir europe oddo bhf avenir oddo bhf avenir euro	oddo europe valeurs moyennes selections valeurs moyennes averitiss pasteur madeleine dsk retraites populaires cardinet actions europe		sapt euro smid (IN) bavyk (IN) Beryllium (IN) Umano fund european equity (IN) Allianz GI - Fonds D 300 (IN) Mandat Intesa San Paolo (IN) oddo bhf proactif europe (OUT) retraites populaires (IN) oddo bhf proactif europe pea (OUT)	
<b>18</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Convertibles</b>		oddo obliconvertibles euro		oddo bhf convertibles global (OUT)	
<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Obligataire CT</b>	oddo bhf euro short term bond oddo bhf objectif revenus			oddo bhf euro credit short duration (OUT) oddo bhf global credit short duration (OUT) oddo bhf euro short term bond FT (IN)	
<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Obligataires MT</b>				oddo bhf sustainable euro corporate bond (OUT) oddo bhf euro high yield bond (OUT) cipav corporate (OUT) oddo bhf - cavamac - oddo haut rendement euro (OUT) oddo bhf sustainable credit opportunities (OUT)	
<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Multigestion et Diversifié</b>	oddo emerging income oddo bhf patrimoine oddo bhf actions japon pilotage selection durable pilotage selection dynamique pilotage selection defensive pilotage selection equilibre oddo retraite prudent oddo retraite vitale oddo retraite equilibre belugue 2	gvie diversifie cipav diversifie 1 ircec pixel diversifie expert diversifie astree europe investissement fdm ocde aa oddo tactique oddo apolline diversifie cavom diversifie	mutuelle bleue B	sicav lagtoo 2 (IN) anc placement (IN) oddo bhf china domestic leaders(OUT) SND - SICAV SIF (IN) oddo bhf polaris balancard F (OUT) oddo bhf polaris moderate F (OUT) oddo bhf polaris dynamic F (OUT) RI Diversifié ODDO (OUT) hugo rendement (OUT) Pariset Diversifié ODDO (OUT) Anthocyane (IN) oddo bhf best thematic (OUT)	eurofine (out) viaduc investissement yeuse 1 yeuse 2 jehan (out) kapusta novasnom belugue 1 Sicav Le Vernay
<b>43</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Actions thématiques</b>	oddo bhf generation oddo bhf future of finance oddo bhf immobilier oddo bhf valeurs rendement oddo bhf artificial intelligence oddo bhf green planet	medi immobilier sakkarah expert euro immo cavom actions foncieres audiens 3		oddo bhf algo trend eurozone (OUT) oddo bhf algo trend us (OUT) oddo bhf us mid cap (OUT)  erafp (OUT) ODDO BHF Métropole Sélection (OUT) ODDO BHF Métropole Small Cap Value (OUT) ODDO BHF Métropole Euro SRI (OUT)	
<b>18</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>Actions opportunités</b>	Ododo cap horizon PME E11 oddo bhf active small cap oddo bhf active micro cap oddo bhf active champions	cm ododo actions		amundi multi-gérants pea pme (IN) Novi (IN) HFW FOND S6 Small Caps (IN) oddo bhf algo min var (OUT)	
<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Fonds datés</b>				oddo bhf haut rendement 2025 (OUT) oddo bhf haut rendement 2023 (OUT) Lux IM 2024 (OUT) oddo bhf global target 2026 (OUT) oddo bhf global target 2028 (OUT)	
<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

## Rapport sur les rémunérations en application de la directive AIFM

### (1) Eléments quantitatifs

Exercice	Total rémunérations fixes versées par la Société de Gestion en Euros	Total rémunérations variables versées par la Société de Gestion en Euros	Nombre de bénéficiaires	Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par la SICAV en Euros	Total des rémunérations - cadres supérieurs en euros fixe et variable	Total des rémunérations - preneurs de risques en euros fixe et variable	Nombres de preneurs de risques
2022	10 732 626	5 384 590	171	0	2 583 687	7 646 965	44

(\*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022 versées en 2023

(\*\*) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

### (2) Eléments qualitatifs

#### 2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

#### 2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

**(3) Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées**

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

**(4) Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé**

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).